

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE LA TALAUDIERE

Département de la Loire

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 septembre 2025

Matière Finances

Objet Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA) 2025-2026
Mise en place d'une aide pour les jeunes Talaudiéris
Approbation
2025DE09FI94

Le Maire certifie

1°- que la convocation de tous les Conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi et que la Délibération, ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Conseil a été affichée à la porte de la Mairie le jour même et qu'il n'a été présenté aucune observation.

2°- que ladite délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés,

3°- que le nombre des Conseillers en service, au jour de la séance était de 29 sur lesquels il y avait 29 membres présents ou représentés, à savoir :

Présents

1- Ramona GONZALEZ-GRAIL	11- Dominique VAN HEE	21- Christophe DELISLE
2- Daniel GRAMPFORT	12- Thérèse GRAVA	22- Dimitri BALADIER
3- Marie-Christine PERSOL	13- Marc ARGAUD	23- Chaneze TIFRA
4- Pierre CHATEAUVIEUX	14- Marie-Noëlle MORETON	24- Josette FRECON
5- Jacqueline PERRICHON	15- Jean-Paul BLANC	25- Annie DOMENICHINI
6- Damien LAMBERT	16- Gilles MORETON	26- Dominique ROBERT
7- Nathalie CHAPUIS	17- Dominique SOUTRENON	27- Jean-Luc REYMOND
8- Philippe GUYOT	18- Fabienne MOREAU-SZYMICZEK	28- Laurie DEVOUASSOUX
9- Suzanne DOMPS	19- Carole GRANGE	29- David PIGET
10- René DIMIER	20- Florence DE VITO	

Représentés :

Thérèse GRAVA par Marie-Christine PERSOL
Fabienne MOREAU-SZYMICZEK par Nathalie CHAPUIS
Florence DE VITO par Ramona GONZALEZ-GRAIL
Christophe DELISLE par Pierre CHATEAUVIEUX
Dimitri BALADIER par Carole GRANGE
Chaneze TIFRA par Jacqueline PERRICHON
Laurie DEVOUASSOUX par Annie DOMENICHINI

Absents :

David PIGET

Secrétaire élu pour la durée de la session : Daniel GRAMPFORT

Afin d'apporter un soutien aux jeunes souhaitant se former et passer leur BNSSA ou Brevet National de sécurité et de sauvetage aquatique, il pourrait être envisagé d'apporter une aide financière aux jeunes Talaudiérais.

La formation BNSSA s'adresse aux jeunes ayant validé les tests de pré-sélection et ayant 17 ans le jour de l'examen final. Elle comprend la formation de premiers secours en équipe de niveau 1 (PSE1) de 35h et une formation spécifique concernant la natation, le sauvetage et la législation tous les samedis après-midi ainsi qu'une semaine intensive pendant les vacances scolaires précédant l'examen. La Croix Blanche propose cette formation sur Sorbiers entre septembre et avril.

Le BNSSA est un diplôme d'état permettant de travailler à la surveillance des piscines privées, des plages publiques ou privées et d'assister les maîtres-nageurs sauveteurs dans la surveillance de baignade d'accès payant. C'est aussi une opportunité pour un certain nombre de jeunes de travailler l'été et de financer leurs projets.

Le coût total de la formation proposée sur la piscine de Sorbiers par la Croix blanche est de 540 euros (prix comprenant les 10% SIVU). Il est proposé d'apporter une aide de 150 euros aux jeunes s'engageant dans cette formation.

Le coût de cette aide pourra être pris sur la mise à disposition des locaux dont bénéficie l'association Croix Blanche. En fin d'année, le solde non utilisé n'est pas toujours utilisé par la commune (Pôle Jeunesse et RH mairie) et reporté l'année suivante. Il peut donc être envisagé de faire chaque été le point sur le budget restant et de proposer un certain nombre d'aides aux jeunes rentrants en formation en septembre ou octobre si le solde le permet. Le nombre d'aides distribuées pourra donc être différent d'une année à l'autre selon le solde Croix Blanche disponible et selon le nombre de demandes sollicitées par les jeunes.

A noter que le coût de l'aide à la formation de 150 euros par jeune sera pris sur la mise à disposition des locaux dont bénéficie l'association Croix Blanche pour l'année 2026 et en prenant compte des besoins de formation des agents de la commune de La Talaudière. Le nombre d'aide dépendra du budget restant disponible.

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des suffrages exprimés (28 Pour)

Après avoir entendu les explications de Monsieur Gilles MORETON,

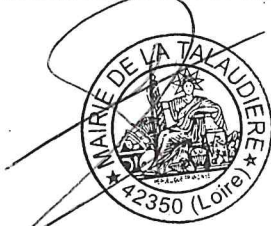
- Valide la mise en place d'une aide au BNSSA pour les jeunes talaudiérais ;
- Approuve les principes de la mise en œuvre ;
- Approuve que l'aide d'un montant de 150 euros par jeune soit prise sur la contrepartie financière due par la Croix Blanche à la Commune en application de la convention de mise à disposition des locaux

Certifié exact,

LA TALAUDIÈRE, le 15 septembre 2025

Le Maire,

Ramona GONZALEZ-GRAIL



Le Secrétaire,

Daniel GRAMPFORT



Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon situé au 184 Rue Duguesclin, 69433 LYON CEDEX 03, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, éventuellement au moyen d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr

